

Procès de Bobigny : 50 ans après, où en est-on du droit à l'avortement

6 décembre 2022



« Au procès de Bobigny, je décidai de tout dire de l'action des femmes et de ma propre expérience. Je commençai par un aveu-provocation : j'ai avorté, j'ai commis ce délit. » G. Halimi

Il y a cinquante ans, jour pour jour, débutait un procès décisif pour les droits des femmes qui a permis, grâce aux combats de Gisèle Halimi et au courage de Marie-Claire Chevalier, de légaliser, trois ans plus tard, le droit à l'avortement.

Dans un contexte marqué par le recul du droit à l'IVG, **la ville de Bobigny s'engage et propose une soirée de rencontre, de débats et de spectacles pour promouvoir le droit des femmes et interroger le droit à l'IVG aujourd'hui en France et dans le monde.**

Rencontre balbynienne : soirée débats et performances théâtrales

La soirée débutera par le spectacle proposé par Mylène Bonnet, metteuse en scène et directrice artistique de la compagnie La Kesta, accompagnée des élèves des classes CHAM du conservatoire de Bobigny.

Il sera suivi d'un débat sur les menaces qui pèsent sur l'IVG, animé par **Alice Laisney** du **Centre Hubertine Auclert** et en présence de :

- **Le planning familial du 93**
- **L'association ANCIC**
- **La Maison des Femmes de Saint-Denis**
- **Camille Froidevaux Metterie**

Le 6 décembre 2022
Canal 93, 63 Av. Jean Jaurès, 93000 Bobigny
18H00

l'association SOS Femmes 93

La totalité des dons recueillis lors de cette soirée sera reversée à

Un évènement qui s'inscrit dans le mois de lutte contre les violences faites aux femmes

Cet évènement s'inscrit dans le cadre du mois de lutte contre les violences, à l'occasion du **25 novembre**.

La ville de Bobigny est **engagée pour l'éradication de toutes les formes de violences sexistes et sexuelles faites aux femmes** dans l'ensemble des domaines de la vie : au travail, dans le couple, en famille, à l'école, dans la rue, en milieu hospitalier ou encore dans les transports. Elles peuvent être physiques, psychologiques, économiques, sexuelles, verbales, et demeurent trop souvent invisibles en raison du silence qui les entourent.

Elle [prévoit plusieurs évènements à cette occasion](#) :

- **Campagne massive de sensibilisation** auprès de la population
- Distribution par les boulangeries et pharmacies de sacs floqués du **violentomètre**
- **La formation des professionnel.les de la ville** à l'accompagnement des victimes et au repérage des violences au sein du couple
- Création de **l'observatoire communal de lutte contre les violences**, pour mieux analyser et mieux connaître le phénomène des violences sur le territoire
- **Expositions, concerts et pièces de théâtre**

Informations pratiques

6 décembre 2022

18h00

Canal 93

[Inscriptions conseillées](#)

CONFÉRENCE "DROITS DES FEMMES : 50 ANS PLUS TARD, OÙ EN EST-ON DU DROIT À L'AVORTEMENT ?"

Mardi 6 décembre < 18 h

Restauration à partir de 17 h

L'année 2022 marque les 50 ans du procès de Bobigny, évènement majeur de la lutte pour les droits des femmes. Dans le même temps, le droit à l'IVG est de plus en plus menacé dans le monde. Dans ce contexte, la ville de Bobigny propose **une soirée de rencontre, de débats et de spectacles** pour promouvoir les droits des femmes et interroger le droit à l'IVG aujourd'hui en France et dans le monde.

La soirée débutera par le spectacle proposé par Mylène Bonnet, metteuse en scène et directrice artistique de la compagnie La Kesta, accompagnée des élèves des classes CHAM du conservatoire de Bobigny.

Il sera suivi d'un débat sur les menaces qui pèsent sur l'IVG, animé par Alice Laisney du Centre Hubertine Auclert. Plusieurs intervenantes seront présentes : le planning familial du 93, l'association ANCIC, la maison des femmes de Saint-Denis et Camille Froidevaux Metterie.

Restauration assurée par l'association SOS Femmes 93. La totalité des dons recueillis lors de cette soirée sera reversée à cette association.